

LE CENDREDEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 6 décembre 2024.

Date et heure de la séance : 12 décembre 2024 à 18h30

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 17

Absents avec procuration : 12

Présents : Mme Jacqueline BOLIS - MM. Jean-Marc BRUSTEL - Florian CATINOT - Jacques DUBOISSET-CHATAGNIER - Thibaut FABRY - Pierre FERNAND - Mmes Margaux FOURTIN - Christelle GERMAIN - Sabrina LARRIEU - Adrienne LIBIOUL - Christel MARCHENAY - M. Sébastien MORIN - Mme Sylvie PARIS - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mme Karine VALLUY.

Absents avec procuration : Mme Nastascia ACCOT procuration à Mme Karine VALLUY - M. Nicolas BERNARD procuration à Mme Adrienne LIBIOUL - M. Damien BONJEAN procuration à Mme Christel MARCHENAY - Mme Sandrine CARDOSO-BONNET procuration à Mme Christelle GERMAIN - M. Ludovic DEPLAGNE procuration à M. Jean-Paul PRESLE - M. José MAGALHAES procuration à M. Sébastien MORIN - Mme Aurélie MÉJEAN-LAPAIRE procuration à Thibaut FABRY - M. Pierre MESURE procuration à Mme Jacqueline BOLIS - Mme Valérie MONTEIRO procuration à Mme Sabrina LARRIEU - Mme Vanessa PASDELOUP procuration à M. Jean-Marc BRUSTEL - M. Bruno PONTRUCHER procuration à M. Hervé PRONONCE - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à M. Florian CATINOT.

Secrétaire de séance : Mme Karine VALLUY.**Président de séance** : M. Hervé PRONONCE.**N° 24/12/12/013****OBJET : Modification du tableau des effectifs de la commune au 1^{er} janvier 2025 : suppression de 13 postes budgétaires.**

Madame BOLIS expose à l'assemblée que les collectivités territoriales doivent disposer d'un tableau des effectifs budgétaires qui recense l'ensemble des postes existants et pourvus, répartis par filière, catégorie puis grade, avec précision de la durée hebdomadaire de service du poste afin de distinguer les postes à temps non complet de ceux à temps complet.

Les mobilités entrantes ou sortantes de personnel que peuvent connaître les collectivités impactent directement le tableau des effectifs. Il en va de même des nominations suite à concours, à examens professionnels ou encore des avancements de grade. Enfin, les créations de services ou les modifications des organisations internes modifient également sensiblement les tableaux des effectifs des collectivités.

En conséquence, le Conseil municipal est régulièrement amené à créer de nouveaux postes au tableau des effectifs de la Commune, afin de permettre les évolutions et mouvements ci-avant exposés. Il est rappelé que la création d'un poste au tableau des effectifs n'est pas soumise à l'avis préalable du Comité social territorial.

La suppression d'un poste au tableau des effectifs requiert en revanche obligatoirement l'avis préalable du Comité social territorial, et ceci quel que soit le motif de la suppression.

Cette différence de procédure peut générer un certain décalage temporel entre les créations et les suppressions de postes, tant et si bien qu'un toilettage du tableau des effectifs est périodiquement nécessaire. Une telle opération vise à ne conserver que les postes vacants ayant vocation à être de nouveau pourvus dans un avenir proche.

Madame BOLIS rappelle à l'assemblée que le dernier « toilettage » du tableau des effectifs décidé par le Conseil municipal remonte au 1^{er} janvier 2023.

Aussi, le tableau des effectifs contient de nouveau un certain nombre de postes qui n'ont plus de pertinence et qui l'alourdissent inutilement.

Après avoir recueilli l'avis du Comité social territorial le 29 novembre 2024 sur cette question, l'autorité territoriale souhaite proposer au Conseil Municipal la suppression au 1^{er} janvier 2025 des **13 postes budgétaires** suivants :

Filière technique : 6 postes

- 1 poste d'Agent de maîtrise territorial à temps complet
- 4 postes d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (22/35^{ème})

Filière sociale : 1 poste

- 1 poste d'Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe à temps complet

Filière culturelle : 3 postes

- 1 poste d'Assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (8/20^{ème})
- 1 poste d'Assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (7/20^{ème})
- 1 poste d'Assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps complet

Filière animation : 2 postes

- 2 postes d'Adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe à temps non complet (34/35^{ème})

Emplois non cités : 1 poste

- 1 poste emploi spécifique de moniteur d'enseignement artistique à temps non complet (31/35^{ème})

Au 1^{er} janvier 2025, ces **13** suppressions ramèneront à **98** le nombre de postes inscrits au tableau des effectifs de la Commune (y compris les trois créations de postes qui vous ont précédemment été proposées), dont **39** à temps non complet. Parmi ces 98 postes budgétaires, **66** seront pourvus, dans l'état actuel des choses.

Les tableaux des effectifs, correspondants aux situations antérieure et proposée sont annexés à la présente délibération.

Le Conseil municipal est invité à suivre l'avis du Comité social territorial, rendu dans sa séance du 29 novembre 2024, et l'avis favorable de la Commission en charge du Personnel communal, réunie le 3 décembre 2024, et ainsi de décider :

- De supprimer au **1^{er} janvier 2025** du tableau des effectifs de la commune les **13 postes budgétaires** ci-avant listés.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOPTE À L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME.

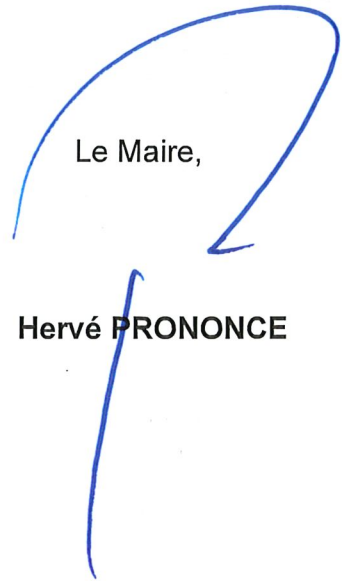
La Secrétaire de Séance,



Karine VALLUY



Le Maire,



Hervé PRONONCE

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ACTE EXECUTOIRE

Publié le **13 DEC. 2024**
Reçu en préfecture le **13 DEC. 2024**

La Directrice Générale des Services,



Caroline SOULIGOUX.